



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

ANNÉE 2021 – Numéro 40 du 6 avril 2021

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DU GRAND EST.....3

Décision du 1^{er} avril 2021 portant affectation des agents de contrôle au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne et de gestion des intérim

Arrêté n°2021-04 du 1^{er} avril 2021 portant délégation de signature concernant les pouvoirs propres du directeur régional en matière d'inspection du travail en faveur du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Haute-Marne

Décision n° 2021-05 du 1^{er} avril 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations en Haute-Marne

Décision portant affectation des agents de contrôle au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne et de gestion des intérim

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand Est

Vu le code du travail et notamment ses articles R. 8122-1 et suivants,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 25 mars 2021, portant nomination de Monsieur Jean-François DUTERTRE sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand Est,

Vu la décision n° 2021-05 du 1^{er} avril 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne ;

DECIDE :

Article 1

Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne les agents suivants :

- Responsable de l'unité de contrôle : Madame Alexandra DUSSAUCY, directrice adjointe du travail,
- Section 1 : Madame Marie WEBER, inspectrice du travail,
- Section 2 : Madame Corinne GALLI, contrôleur du travail,
- Section 3 : section vacante
- Section 4 : Madame Clothilde RAFFRAY, inspectrice du travail,
- Section 5 : Madame Céline DESPRES, inspectrice du travail,
- Section 6 : Madame Myriam GARNIER, inspectrice du travail.

Article 2

Les inspecteurs du travail, dont les noms suivent, sont chargés d'assurer l'intérim de la section 3 vacante, et ce quel que soit l'effectif de l'entreprise, dans le cadre de la répartition géographique de la dite section de la façon suivante :

- Cantons de SAINT DIZIER 1 et SAINT DIZIER centre : Clothilde RAFFRAY,
- Canton de WASSY : Myriam GARNIER,
- Canton de JOINVILLE : Céline DESPRES,
- Canton de BOLOGNE : Marie WEBER.

Article 3

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11-1° du code du travail, les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail sont confiés aux inspecteurs du travail, mentionnés ci-dessous pour les sections suivantes relevant de l'unité de contrôle de la Haute-Marne :

	Intérim rang 1	Intérim rang 2	Intérim rang 3	Intérim rang 4	Intérim rang 5
Section 1 et canton de Bologne	Marie WEBER	Céline DESPRES	Clothilde RAFFRAY	Myriam GARNIER	Alexandra DUSSAUCY
Section 2	Marie WEBER	Clothilde RAFFRAY	Céline DESPRES	Myriam GARNIER	Alexandra DUSSAUCY
Section 4 et canton de Saint Dizier 1 et Saint Dizier centre	Clothilde RAFFRAY	Marie WEBER	Myriam GARNIER	Céline DESPRES	Alexandra DUSSAUCY
Section 5 et canton de Joinville	Céline DESPRES	Myriam GARNIER	Marie WEBER	Clothilde RAFFRAY	Alexandra DUSSAUCY
Section 6 et canton de Wassy	Myriam GARNIER	Céline DESPRES	Clothilde RAFFRAY	Marie WEBER	Alexandra DUSSAUCY

Article 4

Le suivi des entreprises du transport ferroviaire est confié, en matière décisionnaire, à l'inspecteur du travail de la section 1, à défaut à la responsable de l'unité de contrôle, à défaut l'inspecteur du travail de la section 4, à défaut l'inspecteur du travail de la section 5 et enfin à l'inspecteur de la section 6.

Article 5

En cas d'absence de l'un des agents de contrôle, la responsable de l'unité de contrôle désigne l'agent chargé d'assurer les missions nécessaires à la continuité du service sur la section, hormis les actes décisionnels assurés dans les conditions prévues aux articles 2 et 3 ci-dessus.

Article 6

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail dans le département de la Haute-Marne.

Article 7

La présente décision annule et remplace la précédente décision ; elle est publiée au recueil des actes administratifs du département.

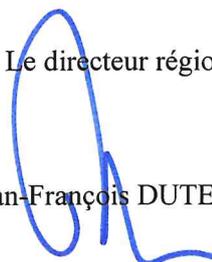
Article 8

Le responsable du pôle politique du travail de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand Est, et le directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} avril 2021

Le directeur régional

Jean-François DUTERTRE





**ARRÊTÉ n° 2021/04 portant délégation de signature
concernant les pouvoirs propres du directeur régional en matière d'inspection du
travail en faveur du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de
la protection des populations de Haute-Marne**

**M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de la région Grand Est**

VU le code du travail, notamment ses articles R. 8122-2 et R.1233-3-4 ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de la défense ;

VU le code de l'éducation ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté du 25 mars 2021, portant nomination de Monsieur Jean-François DUTERTRE sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est ;

VU l'arrêté interministériel du 22 mars 2021 portant nomination de M. Christophe ADAMUS sur l'emploi de directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Haute-Marne ;

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation permanente, à l'effet de signer, au nom de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est les actes et décisions ci-dessous mentionnés est donnée à M. Christophe ADAMUS, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Haute-Marne ;

CODE DU TRAVAIL	
PARTIE 1 – LES RELATIONS INDIVIDUELLES DE TRAVAIL	
PLAN POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle	L. 1143-3 et D. 1143-6
CONSEILLERS DU SALARIE Préparation de la liste des conseillers du salarié	D. 1232-4
RUPTURE CONVENTIONNELLE Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail	L. 1237-14 et R. 1237-3
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs	L. 1253-17 et D. 1253-7 à 11
Décision d'agrément ou de refus d'agrément du GE	R. 1253-22, 26, 29
Demande en vue de choisir une autre convention collective	R. 1253-22, 26, 29
Décision de retrait d'agrément à un groupement d'employeurs	R. 1253-22, 26, 29

PARTIE 2 – LES RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL	
Mesures de l'audience des organisations syndicales concernant les entreprises de moins de 11 salariés : décisions relatives à l'inscription sur les listes électorales	R. 2122-21 et R. 2122-23
BUDGET DES ORGANISATIONS SYNDICALES	
Anonymisation des mentions permettant l'identification des membres	D 2135-8
Décision autorisant la suppression du mandat de délégué syndical	L. 2143-11 et R. 2143-6
Décision autorisant la suppression du mandat de représentant de la section syndicale	L. 2142-1-2 et L. 2143-11
ACCORDS COLLECTIFS ET PLANS D'ACTION	
Délivrance du récépissé de dépôt des conventions de branche et des accords professionnels ou interprofessionnels concernant les professions agricoles.	D. D231-7
Délivrance du récépissé de dépôt d'une déclaration d'adhésion ou de dénonciation	D. 2231-8
Dépôt de l'accord en matière de droit d'expression des salariés	L. 2281-8
Procédure de rescrit (ou réponse établissant la conformité de l'accord ou du plan d'action) en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	R. 2242-9 à 11
Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts du CSE	L. 2313-5
Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts du CSE au niveau de l'UES	L. 2313-8
Décision fixant la répartition du personnel et des sièges entre les collègues électoraux pour l'élection du CSE	L. 2314-13
Décision de répartition des sièges entre établissements et collèges électoraux	L. 2316-8
Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux	L. 2333-4
Décision de remplacement d'un représentant au comité de groupe ayant cessé ses fonctions	L. 2333-6
Désignation du suppléant du responsable de l'unité départementale siégeant aux observatoires d'analyse et d'appui au dialogue social	L. 2234-1 et R. 2234-1
Décision relative à la liste des organisations syndicales pouvant désigner des membres au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social	L. 2234-5 et R. 2234-2
Décision autorisant la suppression du comité d'entreprise européen	L. 2345-1 et R. 2345-1
Décision de recours sur la décision de l'inspecteur du travail imposant la création d'un CSSCT dans une entreprise de moins de 300 salariés	L. 2315-37
PARTIE 3 – DUREE DU TRAVAIL ET SALAIRE	
Décision autorisant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail	L. 3121-21 et R. 3121-8 à R. 3121-10
Décision autorisant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail	L. 3121-25 et R. 3121-11
Décision acceptant ou refusant la suspension de la faculté de récupération des heures perdues en cas de chômage prolongé dans une profession	R. 3121-32
Dérogation à la durée moyenne hebdomadaire maximale si l'entreprise ne relève pas d'un secteur bénéficiant d'une autorisation accordée par le ministre ou le DIRECCTE	R. 3121-16
ACCORD D'INTERESSEMENT, DE PARTICIPATION, PEE, PEI, PLANS D'EPARGNE RETRAITE COLLECTIF	
Accusé réception	L. 3313-3, L. 3323-4, D. 3345-5
ACCORD D'INTERESSEMENT	
Demande de modification de dispositions contraires aux dispositions légales	L. 3313-3
ACCORD D'INTERESSEMENT, DE PARTICIPATION, PLAN D'EPARGNE SALARIALE	
Demande de modification ou de retrait de dispositions contraires aux dispositions légales dans un accord d'intéressement, de participation ou d'un règlement d'épargne salariale	L. 3345-2
PARTIE 4 – SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	
CDD-INTERIMAIRES – TRAVAUX DANGEREUX	
Décision dérogeant à l'interdiction d'employer des CDD et salariés temporaires à des travaux figurant à l'article D 4154-1	L. 4154-1, D. 4154-3 D. 1242-5 et D. 1251-2
Décision d'approbation des études de sécurité concernant les installations pyrotechniques	R. 4462-30
CHANTIERS DE DEPOLLUTION PYROTECHNIQUE	
Approbation de l'étude de sécurité	Article 8 du décret n° 2005-1325 du 26 octobre 2005 modifié relatif aux règles de sécurité applicables lors des travaux réalisés dans le cadre d'un chantier de dépollution pyrotechnique
COMITE INTERENTREPRISES DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL (ICPE – PPR)	
Présidence du CISST	R. 4524-7
CHANTIERS VRD	
Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 du code du travail	R. 4533-6 et R. 4533-7
MISE EN DEMEURE DU DIRECTEUR REGIONAL	
	L. 4721-1

Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L.4121-1 à L.4121-5, L.4522-1 et L.4221-1 du code du travail	
Décision de suspendre le contrat de travail ou la convention de stage en cas de constat de risque sérieux d'atteinte à la santé, à la sécurité ou à l'intégrité physique ou morale du jeune	L. 4733-8 et R. 4733-12
Décision accordant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention de stage et interdiction à l'embauche de recruter ou d'accueillir de nouveaux jeunes travailleurs ou stagiaires	L. 4733-9 et L. 4733-10
Décision mettant fin à l'interdiction de recruter ou d'accueillir de nouveaux jeunes âgés de moins de dix-huit ans, travailleurs ou stagiaires	R. 4733-13 et 14
ACCIDENT DU TRAVAIL-PLAN DE REALISATION DE MESURES DE SECURITE Avis sur le plan	L. 4741-11
PARTIE 6 – LA FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE	
Décision de suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage.	L. 6225-4
Décision de reprise ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage.	L. 6225-5 et R. 6225-9
Décision d'interdiction faite à l'employeur de recruter de nouveaux apprentis et des jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance	L. 6225-6
Décision mettant fin à l'interdiction faite à l'employeur de recruter des apprentis des jeunes titulaires d'un contrat d'insertion alternance	R. 6225-10 et 11
PARTIE 8 – CONTROLE DE L'APPLICATION DE LA LEGISLATION DU TRAVAIL	
TRANSACTION PENALE Etablissement de la proposition de transaction et communication à l'auteur de l'infraction	L. 8114-4 à L. 8114-8
Transmission au Procureur de la République, pour homologation, de la proposition de transaction acceptée Notification de la décision d'homologation pour exécution	R. 8114-3 à 8114-6
Procédure de rescrit en matière de carte BTP	L. 8291-3 et R. 8291-1-1
CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME	
DUREE DU TRAVAIL Dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne concernant un type d'activités adressée par une organisation patronale (« demande collective »)	L. 713-13 et R. 713-11 à 14
Dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne (par une entreprise ayant une activité de production agricole)	
Dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue jusqu'à 60 heures (demande collective) et au-delà de 60 heures pour les entreprises ayant une activité de production agricole (demande collective ou individuelle)	
CODE DES TRANSPORTS	
DUREE DU TRAVAIL En cas de circonstances exceptionnelles dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne	Art. 5 du décret n°2000-118 du 14 février 2000 (modifié D. 2009-1377) relatif à la durée du travail dans les entreprises de transport public urbain voyageurs

Article 2 - En application de l'article R. 8122-2 du code du travail, M. Christophe ADAMUS, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Haute-Marne, est autorisé à subdéléguer sa signature à un directeur du travail ou un directeur adjoint du travail placé sous son autorité, sur l'ensemble des actes visés dans le présent arrêté, à l'exception des matières ci-dessous, qui ne peuvent être délégués qu'à un directeur du travail :

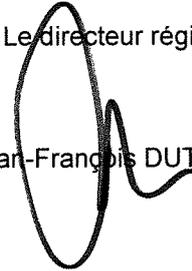
PARTIE 4 – SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	
MISE EN DEMEURE DU DIRECTEUR REGIONAL Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L.4121-1 à L.4121-5, L.4522-1 et L.4221-1 du code du travail	L. 4721-1
PARTIE 8 – CONTROLE DE L'APPLICATION DE LA LEGISLATION DU TRAVAIL	
TRANSACTION PENALE Etablissement de la proposition de transaction et communication à l'auteur de l'infraction	L. 8114-4 à L. 8114-8
Transmission au Procureur de la République, pour homologation, de la proposition de transaction acceptée Notification de la décision d'homologation pour exécution	R. 8114-3 à 8114-6

Article 3 – Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est, le responsable du pôle politique du travail et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Marne.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} avril 2021

Le directeur régional,

Jean-François DUTERTRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a smaller loop and a trailing flourish.



Décision n° 2021-05 du 1^{er} avril 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand Est,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 à R. 8122-9,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la consultation du CHSCT du 18 septembre 2017,

Vu les consultations du CTSD du 7 novembre 2017 et du 13 octobre 2020,

DECIDE

Article 1

L'unité de contrôle de la HAUTE MARNE couvre l'intégralité du périmètre géographique du département.

Article 2

L'unité de contrôle du département de la HAUTE MARNE compte 6 sections d'inspection du travail :

- Quatre sections d'inspection généralistes,
- Deux sections (n°1 et 2) compétentes pour :
 - les entreprises agricoles assujetties aux dispositions du titre 1^{er} du livre 7 du code rural et de la pêche maritime relatives à la réglementation du travail salarié et pour les travaux réalisés par toutes les entreprises exerçant une activité de quelque nature qu'elle soit, permanente ou temporaire, dans l'emprise de ces établissements agricoles. Les entreprises du département relevant des codes APET 1,2 et 3 ainsi que les codes APE 1051C (fabrication de fromage), 1610A (sciage et rabotage du bois), 4776Z (commerce de détails de fleurs, plantes, graines, animalerie), 4661Z (commerce de gros de matériel agricole) relèvent également de la compétence de ces sections,
 - les activités de transports relevant des codes APET 49 à 53 ainsi que les codes APE 8690A (ambulances) et 4519Z (commerce d'autres véhicules automobile).

La section n° 2 est par ailleurs compétente sur l'ensemble du département pour des entreprises intervenant sur le réseau public de transport ferroviaire et également pour toutes les entreprises exerçant une activité de quelque nature qu'elle soit, permanente ou temporaire au sein de l'enceinte ferroviaire des transports publics réalisée sur le réseau ferré national pris au sens de l'article L2122-1 du code des transports. La compétence de cette section d'inspection du travail est étendue aux chantiers de bâtiment réalisés au sein des gares SNCF lorsque la maîtrise d'ouvrage relève de la SNCF. Les commerces implantés au sein des gares relèvent également de la section dédiée.

Article 3

La localisation et la délimitation des sections d'inspection du travail de la HAUTE-MARNE s'établissent comme suit :

SECTION 1

Les entreprises de transport et agricoles telles que définies à l'article 2 du présent arrêté situées à l'ouest du département délimité par la Route Nationale 4 depuis son entrée dans le département à partir de la Marne, à l'exclusion de la commune de Saint-Dizier, la route nationale 67 jusqu'à la commune de Chaumont incluse, la route départementale 619, la route nationale 19 jusqu'à la commune de Langres incluse, la route départementale 674 puis la route départementale 974 jusqu'à la sortie du département en direction de la Côte d'Or

SECTION 2

Les entreprises de transport et agricoles telles que définies à l'article 2 du présent arrêté situées à l'est du département délimité par la Route Nationale 4 depuis son entrée dans le département à partir de la Marne, la commune de Saint-Dizier, la route nationale 67 jusqu'à la commune de Chaumont exclue, la route départementale 619, la route nationale 19 jusqu'à la commune de Langres exclue, la route départementale 674 puis la route départementale 974 jusqu'à la sortie du département en direction de la Côte d'Or
La compétence ferroviaire telle que définie à l'article 2.

SECTION 3

A l'exception des entreprises relevant des sections 1 et 2

Les cantons suivants :

- SAINT DIZIER 1
- WASSY
- JOINVILLE
- BOLOGNE
- une partie de la commune de Saint-Dizier selon la répartition par rue suivante :

Les rues suivantes de la ville de SAINT DIZIER :

Abbaye chemin de l'	Gigandet rue Andre	Nommions rue des
Abeilles rue des	Gigny chemin du Cimetière de	Normandie allée de
Alsace rue d'	Giraud avenue du General	Notre Dame rue
Alsace-Lorraine avenue	Giraud impasse du Général	Olonna rue
Ancerville chemin d'	Godard Bruillard rue (12 avril 1912)	
Argente Ligne chemin de l'	Godard Jeanson rue	Palme rue Olof
Arquebuse rue de l'	Gounod rue Charles	Papillons rue des

Artois allée d'	Gravières chemin des	Paris rue de la Commune de
Aune rue de l'	Grignon rue	Pasteur avenue
Barbusse place Henri	Grillons rue des	Patouillet allée du
Bas fourneaux rond point des	Gruet rue de l' Abbé	Penissières chemin des
Basch impasse Victor	Guimard rue Hector	Picardie allée de
Basch rue Victor	Halles rue des Petites	Pin allée Germain
Bastie rue Maryse	Hauts Fossés	Place rue de la
Batellerie rue de la	Henri IV rue	Plaines chemin des
Baudesson rue de l'Echevin	Horizon chemin de l'	Plaine quartier de la
Becquey place	Janny rue Pierre	Planchotte rue de la
Belle Foret sur Marne avenue de	Jaurès place Jean	Poignault impasse
Beregovoy avenue Pierre	Jaures rue Jean	Poirier ruelle du
Bert impasse Paul	Jeanson rue Godard	Pont de Vergy
Bert rue Paul	Joinville Avenue de	Pré Longue queue (Giratoire)
Beurjant rue de	Joinville route de	Pre Longue Queue rue du
Bocardage rue du	Jumeret rue	Pré Moinot rue du
Bois rue du	Jupiter impasse de	Puits Royau rue du
Bois du Roi rue du	Lachats rue des	
Bonnettes chemin des	Lacore rue Suzanne	Ravel rue Maurice
Bourgogne rue de	Laminoirs allée des	Raynal impasse du Colonel
Bragards rue des	Lebon rue Philippe	Raynal passage du Colonel
Briand Aristide place	Lepage rue Louis	Raynal rue du Colonel
Brulliard rue Godard	Lesprit lotissement	République place de la
Buat rue Jean	L'Etanche rue de	Resnik rue Judith
Canada rue du	Libellules rue des	Robinson rue du
Canal de la Forge rue du	Liberté place de la	Rodin rue Auguste
Capucins rue des	Liege rue de	Roises rue des
Castors lotissement des	Liszt rue Franz	Rollin carrefour H
Chaînerie allée de la	Lorraine impasse d' Alsace	Rond (Giratoire)
Chaînerie rue de la	Lorraine rue de	Rond rue du
Champagne rue de	Loucheur rue Louis	Rude rue Francois
Charbonneaux Philippe	Louventes rue des	Rue Grande
Château Renard allée du	Loyes (Giratoire)	
Château Renard rue	Loyes rue des	
Chêne Saint Amand avenue du	Lucot rue Charles	
Chêne Saint Amand ZAC du	Lurcat rue Jean	Saint Nicolas rue
Chénier rue André	Maillol rue Aristide	Saint Saens rue Camille
Cigales rue des	Maistre impasse du General	Salengro avenue Roger
Clefmonts (Giratoire)	Maistre impasse Gal	Sancerre rue
Clefmonts chemin des	Maistre rue du General	Sand rue George
Clefmonts rue des	Marceau rue	Savoie (Giratoire)
Clos Lapierre voie	Marina chemin de la	Savoie rue de
Clos Mortier chemin du	Marne boulevard de	Schoelcher rue Victor
Coccinelles rue des	Marne cité de la	Semard rue Pierre
Colbert rue Croix	Marne quartier de la	Soeurs quartier des
Corse allée de	Marne-Saône rue du Canal	Soleil impasse du
Cortes et Bellonte rue	Mars rue de	
Couchy rue du		

Courbet rue Gustave	Martin rue Pierre	St-Eloi allée
Crassier lotissement du	Martyrs de la Deportation place des	Stuart rue Marie
Criquets rue des	Matisse rue Henri	Tanneurs rue des
Dehault rue Robert	Mauguet rue Emile	Tartelottes chemin des
Despres rue du Docteur	Meiffert voie d'accès	Thomas rue Albert
Diderot rue	Mérovingiens (Giratoire 2)	Timbaud avenue Jean-Pierre
Ecuyers rue des	Mérovingiens (Giratoire)	Tourniquet ruelle du
Epinotte rue de l'	Mérovingiens rue des	Tuilerie chemin de la
Etang de la Marina chemin de l'	Mérovingines (giratoire échangeur)	Tuilerie rue de la
Etats-Unis avenue des	Minières rue des	Val rue du
Etoiles rue des	Moinot rue du Pré	Valotte chemin de la
Eturbees allée des	Monet rue Claude	Vandeul rue de
Eturbees rue des	Monod avenue Jacques	Venus rue de
Europe place de l'	Morionnes chemin des	Vergers rue des
Flandre allée de	Mougeot rue du Docteur	Vergy (Giratoire)
Fosse Cadet allée de	Moulins rue des	Vergy impasse de
Fosse Cadet rue de la	Mozart rue	Vergy rue de
Fourmis impasse des	Musset rue Alfred de	Verlaine rue Paul
Fourmis rue des	Nancy (Giratoire d' Ancerville)	
Franche-Comte allée de	Nancy route de	
Gauguin rue Paul	Neptune impasse de	

SECTION 4

A l'exception des entreprises relevant des sections 1 et 2

Les cantons suivants :

- SAINT-DIZIER3
- EURVILLE
- POISSONS
- BOURBONNE LES BAINS
- une partie de la commune de Saint-Dizier selon la répartition par rue suivante :

Les rues suivantes de la ville de SAINT DIZIER :

11 Novembre 1918 place du	Fert rue Albert	Parchim avenue de
19 Mars 1962 rue du	Fezandelle rue Lucien	Pascal Mail Blaise
8 Mai 1945 place du	Fisbacq rue Hubert	Paul avenue Marcel
Agnès rue des	Flammarion allée	Paul Mail Marcel
Albert rue du Brigadier	Flammarion rue Camille	Pergaud allée
Alcides place des	Fontaine rue Jean de la	Pergaud Espace
Allende boulevard Salvator	Fort Carré rue du	Perse rue saint john
Alouettes rue des	Frachon avenue Benoit	Pertois lotissement du
Andre rue des	France rue Anatole	Perthois rue de
Arc rue Jeanne d'	François 1er rue	Picasso rue Pablo
Bachelard rue Gaston	Francoise rue des	Pierre rue des
Barbaux (Giratoire)	Gambetta rue	Pinsons rue des
Barbaux rue André	Garros (Mail Roland)	Pisani avenue Edgar
Bar-le-Duc route de	Gaulle place du Général de	Plante rue Gaston

Bénivalle rue de la	Gaumont rue Léon	Port de Gigny rue du
Bernardine allée de la	Genevoix place Maurice	Pressoirs rue des
Bernardine rue de la	Giros rue Emile	Prototypes impasse des
Berthelot rue	Gros Emile rue	Quatre Fossés rue des
Bleuets rue des	Godard rue Louis	Quéruel rue Henri
Blum allée Leon	Grand Chantier impasse du	Quint rue Charles
Blum rue Léon	Grèves chemin des	Racine rue
	Grèves rue des	Rameau rue Jean-philippe
Bonnor rue	Grèves sentier	Raoul rue des
Bordeaux (Accès collège de la Noue)	Guesde rue Jules	RD 635
Bordeaux rue Henry	Henri rue des	
Bourbon rue Guy de	Hirondelles rue des	
Bourg allée du Petit	Hoéricourt rue de	
Brassens Georges square	Hugo avenue Victor	
Breguet rue Louis	Iris rue des	
Buffon impasse	Jacques impasse des	RN35 vers Bar Le Duc
Buffon rue	Jardins ruelle des	Remparts ruelle des
Buffon voie	Jeanne d'Arc	Renan allée Ernest
Buisson rue Fernand	Jonquilles rue des	Renan rue Ernest
Buttes chemin des	Jouvet rue Louis	Renan place Ernest
Camus rue Jean	Jules impasse des	Renard rue Jules
Canard Sauvage avenue du	Juliette rue des	Rene rue des
Carnot rue du Président	Kastler rue Alfred	Renoir rue Auguste
Carprières rue des	Kennedy avenue du president	Republique avenue de la
Cartier avenue Marius	Lalande rue	Robespierre Quai
Casanova allée Danielle	Lamartine rue	Roitelets rue du
Cassou rue Jean	Lamineurs rue des	Rolland place Romain
Catel parking	Lattre de Tassigny rue Maréchal de	Rollin rue René
Catel rue	Laurent avenue Raoul	
CD 157 vers Sermaize	Leach allée du Général	
Cezanne rue Paul	Leclerc place du Marechal	Rousseau rue Jean Jacques
Chambre rue Edouard	L'Eglantine chemin de	Rousseau rue Waldeck
Chanfaut rue Guy	Lehn rue Jean Marie	Saint Jean impasse clos
Chaplin place Charlie	Lescuyer allée Jean-François	Saint Thiebault chemin
Chardin rue du Docteur	Lievre rue du	Saint Thiebault impasse
Chardonnerets rue des	Loubert avenue de la	Saint Thiebault sentier
Charlot ruelle	Louis rue des Jean	Sangliers rue des
Chevreuil rue des	Lumières rue des Frères	Sangnier rue Marc
Claudiel rue Camille	Malgras rue	Sarrail (Giratoire)
Clos Lapierre chemin du	Malraux place André	Sarrail avenue du General
Clos Saint-Jean chemin du	Malterie rue de la	Sauges rue des
Closot chemin du	Marcel impasse des	Sauvage rue du Petit
Colette rue	Marché rue du	Schweitzer rue Albert
	Marianne impasse des	Scierie du Grand Chantier rue de la
Coquelicots rue des	Marianne rue des	Seguin rue Marc
Cornee Renard avenue de la	Marie-Louise impasse des	Sommerie rue de la
Corneille rue	Marie-Thérèse rue des	Souvenir Français rue du
Cornu rue de l' Abbé	Marini quai	Tambourine (Giratoire)
Coubertin allée Pierre de	Martin du Gard rue Roger	Tambourine rue de la
Creux place Robert		

Cugnot nouvelle voie	Massotte rue Louis	Tennis rue des
Cugnot rue du	Maugery chemin de la Croix	Terechkova rue Valentina
Curie allée Pierre et Marie	Mauguet place Emile	Theuriet rue André
Danton rue	Michel allée Louise	Thieuret prolongée rue André
De Courberin allée Pierre	Michelet rue	Thil rue Marcel
Desmoulins impasse Camille	Michelot rue Roger	Tours rue des
Desmoulins quai Camille	Milhaud rue Darius	Tourterelles rue des
Deux Pigeons avenue des	Molière rue	Triolet rue Elsa
Driout rue Charles Adolphe	Molière passage	Trois-Fontaines route de
Dunant boulevard Henri	Montaigne allée Michel de	Vallès rue Jules
Ecole impasse devant l'	Montant impasse	Vacquerie rue de la
Ecole rue de l'	Montants chemin Rural dit des	Verdun (Giratoire Centre
Eiffel allée Gustave	Montants rue des	Nautique)
Entrevan boulevard du Colonel	Montpensier rue	Verdun avenue de
Eon rue du Capitaine	Moulin allée Jean	Verdun rue de
Etang Rozet chemin de l'	Orange rue du Prince d'	Vian rue Boris
Faubert chemin de la Voie	Ornel rue du Quai d'	Victoire rue de la
Favarde rue de la	Ortiz rue Louis	Vilar rue Jean
	Perey rue Marguerite	Volta rue Alessandro
		Voltaire rue
		Zola Place Emile
		Zola rue Emile

SECTION 5

A l'exception des entreprises relevant des sections 1 et 2

Les cantons suivants :

- CHATEAUVILLAIN
- VILLEGUSIEN

Ainsi que la commune de Chaumont.

SECTION 6

A l'exception des entreprises relevant des sections 1 et 2

Les cantons suivants :

- CHALINDREY, - CHAUMONT 1
- LANGRES, - CHAUMONT 2
- NOGENT, - CHAUMONT 3

Ainsi que la commune de BROTTESS.

Article 4

Le présent arrêté prend effet le 1^{er} avril 2021. Les dispositions des arrêtés antérieurs concernant l'organisation et la délimitation des sections d'inspection du travail sont abrogées en ce qui concerne le département de la HAUTE-MARNE.

Article 5

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de département de la Haute-Marne.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} avril 2021

Le directeur régional

Jean-François DUTERTRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'F' followed by the name 'DUTERTRE' in a cursive script.